



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle,
FORCE OUVRIÈRE**

Maison des syndicats 1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

nicolas.robert@ac-strasbourg.fr

Déclaration des élus Force Ouvrière au CTA du 19 octobre 2021

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique académique,

Les personnels font face depuis la rentrée au plus grand chaos, les postes manquent partout, des milliers de classes sont sans enseignant ou fermées pour raisons sanitaires, des services administratifs sont débordés, des personnels confrontés à l'obligation vaccinale sont sanctionnés et suspendus sans traitement au détriment des élèves les plus fragiles qu'ils suivent habituellement.

Est-il souhaitable et légitime que notre ministère de l'éducation fasse des économies sur le dos de ces élèves fragiles et de tous les élèves au prétexte de la crise sanitaire ?

Depuis mars 2020, de nombreux points évoqués dans les pseudo-protocoles sanitaires, dont la 42^{ème} version vient de paraître, posent des problèmes importants auxquels jamais personne n'a apporté de réponse. Ces protocoles continuent de faire peser sur les personnels la responsabilité de la situation créée par le ministre en les obligeant à s'adapter en permanence.

Le Ministre de l'éducation et le gouvernement entendent-ils la colère et ont-ils l'intention de répondre à ces questions et aux revendications ?

Madame la Rectrice, où en sommes-nous du nombre de classes fermées à ce jour dans notre académie ? Notre fédération n'accepte pas la remise en cause de l'obligation scolaire qui en découle, ni les pressions visant à la généralisation de l'enseignement à distance.

Dans le 1er degré, dès la mi-septembre, le nombre de remplaçants était déjà insuffisant dans la plupart des départements. Jusqu'à maintenant, la seule réponse du ministre était le recrutement de contractuels en CDD, précaires et sous-payés, via Pôle Emploi en lieu et place du recrutement d'enseignants fonctionnaires d'État.

Depuis peu, des recrutements supplémentaires de professeurs des écoles stagiaires, à mi-temps devant la classe, ont été autorisés : 37 dans le Rhône, 34 dans l'académie d'Aix-Marseille, 16 dans l'académie d'Orléans-Tours... Et pour notre académie Madame la Rectrice, où en sommes-nous dans ce recrutement ?

A l'échelon national, le ministre est contraint d'autoriser ce qu'il a refusé constamment pendant des mois de crise.

Pour autant, cela ne concerne que quelques départements et le nombre de recrutements reste largement insuffisant : la **FNEC FP-FO** demande :

- Le recrutement de tous les candidats aux concours des 1er et 2nd degré inscrits sur liste complémentaire,

- Le réabondement des listes complémentaires là où c'est nécessaire,
- la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !
-

Dans ce contexte déjà catastrophique, les PIAL visent à mutualiser l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à gérer la pénurie de personnels AESH. Il s'agit en effet d'augmenter le nombre d'élèves suivi par un AESH. Ces mesures budgétaires, ce saupoudrage aboutissent à priver des élèves de l'accompagnement stable dont ils ont besoin, à aggraver considérablement les conditions de travail des personnels et des AESH jusqu'à leur faire perdre le sens même de leur travail. Comment pouvoir connaître, accompagner, rassurer et aider des élèves si fragiles lorsque l'on est contraints de passer de l'un à l'autre constamment ?

La **FNEC FP-FO** demande un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH et l'abandon des PIAL. Elle soutient la convention nationale AESH qui s'est réunie à 3 reprises en présence de 33 départements, 22 comités départementaux constitués, toujours accompagnés par **FO** pour organiser une montée nationale en direction du ministère et porter ces revendications aujourd'hui même.

Tous les personnels sont confrontés au gel du point d'indice. Les mesures salariales du « Grenelle » qui ne concernent qu'une partie des personnels pour des sommes ridiculement faibles ne répondent pas à nos revendications : ouverture de véritables négociations pour le rattrapage de 20 % de notre pouvoir d'achat ; 183 € tout de suite et sans contrepartie comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers !

Alors que les personnels de la filière administrative, comme l'ensemble des personnels de notre ministère, sont assommés par des surcharges de travail induites par des réformes destructrices et des milliers de suppressions de postes, le ministre entend revaloriser les carrières et les rémunérations avec un plan déconnecté des attentes et des enjeux. Alors qu'un ADJAENES débute sa carrière avec un traitement indiciaire à moins de 98% du SMIC (au 1er octobre), un SAENES à 101% et un Attaché à moins de 115%, ce plan prévoit un gain mensuel moyen de quelques dizaines d'euros qui porterait exclusivement sur l'indemnitaire et qui ne concernerait qu'une partie des personnels, c'est indécent !

FO rejette ce plan et dénonce la volonté du ministre de passer en force, au mépris de la démocratie sociale. **FO** exige, pour les personnels de la filière administrative comme pour tous les personnels, l'ouverture immédiate de négociations salariales.

A l'image du gouvernement qui enchaîne les contre-réformes et les lois liberticides, le ministre continue son offensive contre les statuts, contre la liberté pédagogique, notamment à travers les mesures du « Grenelle » qui mettent en place un management proche du privé avec une nouvelle hiérarchie intermédiaire, des ressources humaines de proximité, une carrière cadrée par PPCR où chacun est amené à faire un bilan individuel...

En lycée, la mise en place du contrôle continu est l'occasion pour le ministère de mettre au pas l'ensemble des personnels. Le projet d'évaluation sera communiqué aux parents et ouvre la porte aux pressions, aux conflits.

FO a combattu la réforme du lycée, les E3C : nous rejetons la mise en place du contrôle continu ! Nous exigeons le retrait immédiat de la mise en place du projet d'évaluation – et en particulier les BO des 29/07 et 10/09 qui, loin de résoudre les difficultés liées à la disparition du caractère national du bac, remettent en cause l'indépendance de l'enseignant et sa liberté pédagogique individuelle. Avec la FSU, la CGT, SUD, et tous les signataires, nous exigeons le retour, dès cette année, à des épreuves nationales, terminales et anonymes, seules garantes de l'égalité des candidats face à l'examen.

Les formations en « constellations » (étendues au 2nd degré sous forme de laboratoires de mathématiques) sont présentées par le ministre comme la priorité en matière de remplacement des professeurs devant élèves !

Il réaffirme lui-même que cela découle de PPCR dans son projet de « Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels ».

La **FNEC FP-FO**, depuis la mise en place de PPCR qu'elle n'a pas signée, a toujours alerté sur le dispositif d'accompagnement PPCR, individuel ou collectif, visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

De même, les évaluations d'établissement s'étendraient maintenant au premier degré. Si les modalités d'accompagnement de ces écoles n'ont pas été définies à ce jour, on sait néanmoins que des auto-évaluations devront être présentées devant le conseil d'école et que des groupes mixtes d'évaluateurs seront mis en place (tous hors circonscription) et constitués d'un personnel du corps d'inspection, d'un directeur d'école, d'un enseignant (MF, CPC, PE) ou d'un personnel administratif.

La **FNEC FP-FO** refuse l'ensemble de ces mesures tout comme elle refuse que le directeur d'école devienne un supérieur hiérarchique comme dans le second degré. À ce titre, nous ne voyons pas pourquoi il aurait un rôle particulier dans le dispositif d'évaluation des écoles. L'institution propose d'alourdir encore leur charge de travail.

Quant aux IEN, la question de la surcharge de travail se pose aussi. Les équipes dans les écoles ont besoin de leurs IEN pour des tâches d'administration des écoles, les déporter sur ces tâches d'évaluation limitera encore les demandes d'intervention des équipes.

C'est dans ce cadre que le président de la République a annoncé à Marseille une expérimentation sur 50 écoles où les directeurs pourraient « recruter l'équipe pédagogique » pour être sûrs que les « enseignants soient pleinement motivés ».

Dans ces écoles, les rythmes scolaires et l'organisation générale pourraient être adaptés en lien avec les acteurs extrascolaires. Il a également annoncé le développement de « micro-collèges » et de « micro-lycées » expérimentaux. Ce dispositif est appelé à se généraliser partout !

La **FNEC FP-FO** partage totalement la déclaration intersyndicale (SNUDI-FO, SNUIPP, CGT, SNALC et Sud : **« nous exigeons l'abandon immédiat du projet d'expérimentation de recrutement des enseignants par les directeurs et directrices tout comme nous refusons la proposition de loi Rilhac et le statut d'emploi fonctionnel. »**

Dans la voie professionnelle, la **FNEC FP-FO** s'oppose à la volonté de développer la mixité des publics, de mettre en place un « passeport de compétences » qui à terme se substituerait aux qualifications. Nous rejetons l'ensemble des mesures qui conduisent à dévaloriser les LP qui deviendraient rebus de l'apprentissage, et où se concentreraient les jeunes en très grande difficulté.

Enfin, la **FNEC-FP-FO** du Bas-Rhin dénonce et condamne les suspensions de nos collègues infirmiers ou Psy-EN que vous avez prononcées depuis fin septembre. Dans l'éducation nationale, la vaccination obligatoire est imposée à nombre de nos collègues. Cette obligation est aussi absurde qu'arbitraire, puisque ce sont les seuls personnels qui y sont soumis dans les établissements.

En effet, toute sanction infligée à un fonctionnaire suppose le respect des garanties disciplinaires qui n'ont pas été mises en place dans notre académie. Elles sont accompagnées, de plus, d'irrégularités de procédures au regard de la loi du 5 août 2021 et de la circulaire Fonction publique du 10 août qui en

découle. Les collègues actuellement suspendus sans traitement subissent une véritable sanction ! Cette situation est inadmissible et nous vous demandons de réintégrer nos collègues sans délais au regard de l'exercice réel de leur activité et de rétablir leur traitement de manière rétroactive ; leurs droits ayant été bafoués dans la procédure.

Nous avons besoin de tout le monde dans l'éducation et particulièrement de celles et ceux qui sont en charge des plus fragiles : c'est bien ça le sens profond du service public d'éducation !

D'une manière générale, nous considérons que la priorité n'a jamais été la santé des salariés ou même des citoyens dans leur ensemble. A ce titre, aucun moyen supplémentaire n'a été donné aux hôpitaux, que ce soit en moyens humains ou en nombre de lits. Pire, les suppressions de lits et les restructurations en profondeur se sont poursuivies en pleine pandémie : 5 700 lits ont été supprimés pendant l'année 2020 !

La **FNEC FP-FO** rappelle ses revendications :

- Pour l'arrêt des suppressions et la création des postes nécessaires ;
- Pour l'augmentation générale des salaires ;
- Contre toutes les attaques statutaires, notamment celles issues des mesures du « Grenelle » ;
- Pour le retrait immédiat du projet d'expérimentation Macron à Marseille et ailleurs.
- Non aux sanctions des personnels soumis à l'obligation vaccinale, OUI à leur réintégration sans délai.

Pour la **FNEC FP-FO**,
Yannick LEFEBURE et Nicolas ROBERT